

Le lien *des*



Gasérahbliens



Photo : Étienne Roy

Mot du maire

Bonjour à tous,

Vous vous êtes déplacés en grand nombre pour participer à l'inauguration officielle des installations municipales. D'excellents commentaires de votre part nous ont été transmis, merci beaucoup au nom du conseil. Félicitations à tous ceux qui ont participé à la réalisation et à la préparation de cet événement. Événement qui souligne une page de l'histoire de Saint-Joseph-des-Érables.

Un portefeuille de 5 000 \$ nous a été accordé pour mettre en valeur l'histoire et le patrimoine de la municipalité. Plusieurs d'entre vous, avez déjà transmis des photos anciennes à notre équipe, par contre, nous aimerions améliorer notre variété pour la sélection finale. Il est encore temps de nous faire parvenir vos photos. L'occasion est belle pour faire valoir vos histoires et votre fierté du passé. Les photos choisies seront encadrées et exposées dans la salle du conseil et au Moulin des Fermes.

À la prochaine.



Jeannot Roy, maire

Chronique du conseil

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **6 juin**, le conseil municipal :

- Prend connaissance des faits saillants du rapport financier 2022 ;
- Nomme les membres du comité de suivi de la politique familiale et de son plan d'action 2023-2026 ;
- S'engage à participer au projet d'embauche et partage d'un conseiller en urbanisme et à assumer les coûts avec d'autres municipalités et nomme la MRC Beauce-Centre comme responsable du projet ;
- Mandate un artisan de refaire la plaque commémorative du 200ème de Saint-Joseph identique à la plaque originale ;
- Autorise les démarches pour la préparation d'une réserve d'eau au Moulin des Fermes.

Sécurité routière en milieu agricole—Saviez-vous que?



La période estivale est commencée et nos agriculteurs sont bien présents sur nos routes. Il est alors important de comprendre comment partager la route avec les machines agricoles. Durant l'été, la MRC Beauce-Centre présentera quatre publications qui s'intitulent « Saviez-vous que? », qui vous en apprendra davantage sur les réglementations et contraintes pour la machinerie agricole. Nous partagerons ces publications sur notre page Facebook.

Voici donc la première concernant la réglementation en lien avec l'accotement. Les machines agricoles n'ont pas le droit de se tasser sur l'accotement pour laisser passer les véhicules derrière. Soyez patients s.v.p.

Séance de conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu mardi, le **4 juillet à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal au 238, route des Fermes.**

Veillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.



Faits saillants du rapport financier 2022

Le rapport financier du 31 décembre 2022, préparé par la firme *Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. et présenté par* monsieur Claude Arguin, nous indique que les revenus de fonctionnement ont culminé à 823 584 \$ et les charges de fonctionnement ont été de 855 474 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2022 un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 124 277 \$. Les surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2022 sont de 490 246 \$.

Le rapport de l'auditeur indépendant préparé par Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. et signé en date du 2 mai 2023 indique que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Horaire de l'inspecteur en bâtiment

Monsieur Steeve Breton, responsable en urbanisme et inspecteur en bâtiment est présent au bureau municipal tous **les mercredi matin**. Durant ces journées, celui-ci pourra répondre à toutes vos questions reliées aux demandes de permis et aux règlements d'urbanisme. Vous pouvez la contacter par courriel à permis@stjosephdeserables.com.

Tous les formulaires de demande de permis se retrouvent sur notre site internet dans la section « Citoyens/ Demande de permis ».

Si vous avez des projets qui demandent un permis, veuillez prendre note que monsieur Breton prendra ses vacances estivales du 24 juillet au 11 août inclusivement.

Subvention municipale

La municipalité vous offre la possibilité de vous procurer une trousse d'analyse d'eau au coût de 40.00 \$.



Vous pouvez communiquer avec le bureau municipal pour plus de renseignements ou pour réserver une trousse.

Veuillez prendre note qu'une seule subvention par adresse civique est applicable pour l'année 2023.

Prudence sur les routes

En cette période de l'année, il y a une augmentation du nombre d'usagers sur la route. L'excès de vitesse est l'une des deux principales causes d'accident sur les routes. Dépasser les limites permises, et ce même de peu augmente considérablement les risques d'accident. Non seulement vous courez le risque de recevoir une amende, mais vous mettez également en péril votre vie et celles des autres usagers de la route. Nous vous rappelons d'être vigilants et de bien planifier vos déplacements, afin d'assurer votre sécurité et celle des autres automobilistes.

Fermeture du bureau municipal



Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé, lundi le 26 juin, à l'occasion de la fête Nationale du Québec. Nous serons de retour, mardi le 27 juin.

Pour ce qui est de la fête du Canada, le bureau municipal sera ouvert le 3 juillet. Profitez bien de vos journées de congé !



Saint-Joseph sollicite la collaboration des producteurs agricoles

Nous sommes conscients de l'importance de l'agriculture pour le développement économique de notre communauté. En ce sens, nous sommes également conscients des efforts réalisés par les producteurs agricoles ces dernières décennies pour protéger notre environnement, tout en produisant une nourriture saine et de qualité supérieure.

Nous savons aussi que les producteurs agricoles doivent respecter plusieurs règles particulières pour disposer correctement de leurs fumiers et lisiers. Nous comprenons que les odeurs engendrées par ces épandages font partie de la réalité agricole.

Cependant, afin que la population puisse profiter davantage de la période estivale, la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, sollicitent la collaboration des producteurs agricoles concernant l'engraisement des champs. Nous apprécierions votre participation à éviter l'épandage de fumier et de lisier la fin de semaine dans la mesure du possible.

Par ailleurs, nous vous rappelons l'importance de maintenir la propreté de nos routes. En effet, selon la loi, il est obligatoire de nettoyer les résidus qui pourraient s'échapper de vos équipements pour ensuite se retrouver sur la chaussée. Ces résidus peuvent être dangereux pour les usagers de la route, notamment les motocyclistes.

En terminant, merci à tous les producteurs qui, d'année en année, contribuent à maintenir la bonne entente dans notre municipalité. Soyez assurés que votre conseil municipal est conscient du travail intense que vous déployez, par votre dynamisme, vous contribuez grandement à améliorer notre santé, à consolider notre économie et à embellir nos paysages.


Jeannot Roy, maire
Saint-Joseph-des-Érables


Serge Vachon, maire
Saint-Joseph-de-Beauce

Retour sur l'inauguration

Le 3 juin dernier avait lieu l'inauguration officielle de nos infrastructures municipales. Le maire de la municipalité, accompagné de tous les membres du conseil, du député de Beauce-Nord, du préfet de la MRC Beauce-Centre et de la direction générale, a procédé à la coupure du ruban officielle. Les professionnels ayant contribué à la conception et à la construction du projet étaient également présents. Cet événement a aussi permis la présentation de l'œuvre d'art, monsieur Yann Farley, artiste a pu nous partager de la signification de celle-ci.

Après les allocutions et la coupure du ruban officielle, les citoyens ont été invités à visiter les installations en compagnie des membres du conseil. Pour conclure cette magnifique journée, un cocktail dînatoire a été offert aux invités.

Ce fût un plaisir de vous accueillir en aussi grand nombre. Nous sommes très heureux du déroulement de cette journée. Nous tenons à remercier tous ceux qui se sont joint à nous pour célébrer cet événement spécial! Grâce à vous, ce fût une grande réussite!



Directrice générale, Marie-Josée Mathieu



Député de Beauce-Nord, Luc Provençal



Architecte, Jean Turmel



Maire, Jeannot Roy



Artiste, Yann Farley



Architecte, Jean Turmel / Constructions GBM, Patrick Bélanger / Fusion Expert Conseil, Steven Houle



Juste avant les allocutions



Coupure du ruban officielle



Les bouchées du cocktail



Le bureau municipal avec l'œuvre d'art



Gâteau & cupcakes réalisés par Mélanie Gagné

Piscine



Nous tenons à vous faire un petit rappel concernant l'utilisation et l'installation de piscines pour la saison estivale. Vous devez vous procurer un permis, au coût de 50 \$, pour l'installation d'une nouvelle piscine, qu'elle soit creusée, semi-creusée, hors terre ou démontable.

Le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* a été modifié et a été révisé. Il est entré en vigueur le 1er juillet 2021, vous pouvez le consulter sur notre site internet. Il vous permettra de rendre vos installations conformes à la nouvelle réglementation. De plus, vous pouvez retrouver le formulaire de demande de permis sur le site internet de la municipalité. Vous pouvez également vous procurer ces documents au bureau municipal. Nous vous rappelons que l'application des règles de sécurité et la plus grande vigilance sont de mises afin d'éviter que des tragédies se produisent. Bonne saison de baignade!

Déchets

Le beau temps s'installe et c'est tentant de jeter ses déchets un peu partout aux abords des routes. Par respect pour tous les citoyens, veuillez jeter vos déchets dans vos poubelles et non sur les accotements ou sur les terrains privés.

Ces débris peuvent se retrouver dans le foin que les animaux ingèrent. Ceux-ci sont très dommageables pour les animaux et pour leurs propriétaires.

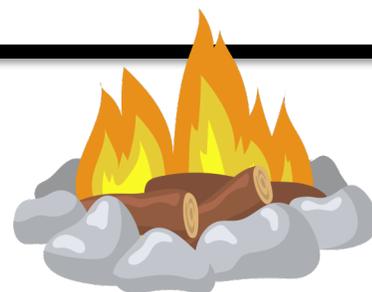
La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables tient à conserver ses bords de route propres. L'abandon de débris sur les abords de route occasionnent des frais et des déplacements supplémentaires inutiles pour la municipalité.

Soyez vigilants, car dans le respect des biens d'autrui tout le monde y gagne! Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.



Permis de feu

Nous vous rappelons qu'un permis de brûlage est nécessaire pour faire brûler des branches résultant de travaux agricoles ou autre matériel constitué de bois pour tout feu ayant plus de 3 pieds par 3 pieds. Vous devez demander un permis de brûlage, au moins 24 h à l'avance, auprès de monsieur Alain Busque, du service de sécurité incendie de la ville, au 418 389-9966. Le permis peut être suspendu pour des raisons de sécurité. Malgré l'émission du permis de brûlage, tout incident réclamant la présence du service de sécurité incendie pourra être facturé.



De plus, il est interdit de construire ou d'installer un foyer extérieur à moins que celui-ci soit situé à plus de 2 mètres de tout bâtiment ou de la limite de propriété, qu'il soit d'une grosseur de moins d'un mètre carré et qu'il soit situé dans la cour arrière ou latérale du bâtiment principal.

Il est important de consulter régulièrement la page Facebook *Service de Sécurité Incendie Ville St Joseph de Beauce* pour vous assurer qu'il n'y a pas une interdiction de faire des feux à ciel ouvert.

Cédule de vidange de fosse septique

La vidange de fosse septique pour la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables se fera dans la semaine **du 7 au 11 août 2023**.

Les propriétés dont la vidange est prévue cette année recevront un avis écrit par la poste incluant les consignes de préparation environ 2 semaines avant la semaine de vidange prévue. Veuillez prendre note qu'il n'y aura aucun rappel et que chaque propriétaire est responsable de s'assurer que les consignes de préparation de la fosse soient respectées afin qu'elle soit vidangée. Le cas échéant, des frais de 84\$ pour déplacement inutile seront facturés.

Les consignes vous seront transmises dans l'édition de juillet du bulletin municipal. En attendant, vous pouvez les retrouver sur notre site Internet dans le menu « Citoyens » et par la suite dans le menu « Documents utiles ».

Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer avec le Centre régional de traitement des boues de fosses septiques au 418-226-5300 ou par courriel à l'adresse : fosse@vsjb.ca

Vos photos coup de coeur

Notre banque de photos s'est épuisée au fil des ans. L'été est une période où une variété de photos peuvent être prises : jardinage, travaux dans les champs, randonnée pédestre, etc. Partagez-nous vos plus belles prises de vues. L'une d'elle se retrouvera peut-être dans un numéro du *Lien des Josérabliens* ou dans le prochain calendrier. Envoyez vos photos à l'adresse suivante : info@stjosephdeserables.com

Recherche comité de citoyens

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est présentement à la recherche de citoyens intéressés à former un comité pour l'organisation de différentes activités de loisirs. Si vous êtes intéressés, veuillez communiquer avec le bureau municipal par courriel à municipalite@stjosephdeserables.com ou par téléphone au 418-397-4772.



Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

238, route des Fermes
Saint-Joseph-des-Érables QC G0S 2V0
Tél. : (418) 397-4772

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Qu'à une séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 4 juillet 2023 à 19h30, les membres du conseil doivent statuer sur une demande dérogation mineure pour la propriété située au 398 rang des Érables (lot 4 373 780).

La dérogation consiste en :

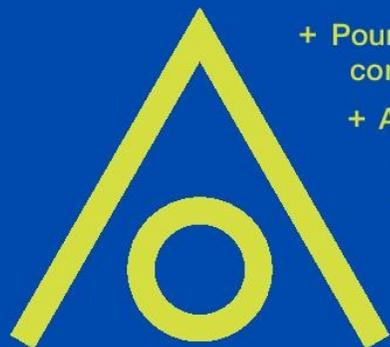
- Rendre conforme l'implantation d'un réservoir à lisier par rapport aux distances séparatrices avec les résidences voisines, soit des distances de 154,75 mètres et 147,03 mètres tandis que la norme à respecter est de 215,6 mètres.

Toutes les personnes intéressées pourront se faire entendre par l'envoi d'un courriel à l'adresse suivante : municipalite@stjosephdeserables.com. Il est aussi possible d'envoyer un commentaire écrit par la poste ou par dépôt directement au bureau municipal. La consultation écrite prendra fin le lundi 3 juillet 2023.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce quatorzième jour du mois de juin 2023.


Marie-Josée Mathieu, Directrice générale et greffière-trésorière

Peu importe ton besoin,
on est là pour t'écouter
et t'accompagner!



**AIRE
OUVERTE**

- + Pour les 12 à 25 ans : santé sexuelle, conso, conflits, anxiété ou autres difficultés.
- + Avec ou sans rendez-vous, jours, soirs et samedis.
- + Rapide, gratuit et confidentiel.
- + Intervenants ou infirmières disponibles sur place ou qui se déplacent pour te rencontrer.



2385, boul. Dionne,
Saint-Georges



418 221-2458



cisssca.com/aireouverte



Aire Ouverte de



Chaudière-Appalaches

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec

Pour nous joindre



Saint-Joseph-des-Érables

Bureau municipal :

Directrice générale : Marie-Josée Mathieu

Téléphone : 418 397-4772

Courriel : municipalite@stjosephdeserables.com

Envoi de photos et location de salle : info@stjosephdeserables.com

Site internet : www.stjosephdeserables.com

Maire : Jeannot Roy 418 397-5650

Resp. de la voirie et des infrastructures : Guillaume Roy **Urgence :** 418 369-0431
voirie@stjosephdeserables.com

Resp. de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment : Steeve Breton
permis@stjosephdeserables.com

Émission des permis feux : Alain Busque 418 397-4358 poste 233 Cell. : 418 389-6699

Heures d'ouvertures du bureau municipal :

Du lundi au mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00